



reconduction de contrat de vacataire/possibilité de CDI?

Par **lapikette**, le **04/04/2013** à **11:08**

Bonjour, depuis 2005 je suis employée en tant que vacataire par la ville de Romainville sous différents intitulés même si ma fonction est sensiblement la même.

Intervenante spécialisée en arts plastiques, en peinture sur soie, en arts créatifs et parfois animatrice...

A ce jour le seul intitulé "Intervenante spécialisée en arts plastiques" regroupe l'ensemble de mes interventions et mes contrats couvrent depuis 2006 la période de octobre à juin. Mes contrats prennent fin pendant l'été de juillet à septembre. Mes vacances n'ont cessées d'augmenter en nombres d'heures et j'aimerais avoir un conseil sur ce qu'il m'est en droit d'obtenir: CDI ou titularisation.

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **04/04/2013** à **11:24**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...